

L'an deux mil treize, le onze décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d' Urzy dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Huguette JUDAS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 décembre 2013

Présents : M. DELMOTTE, Mme THILLIER, M. CHALENCON, M. GOBET, M. SEGUIN, Mme LEMAITRE, M. LEGRAND, M. REGNAULT, M. ADOUE.

Absents excusés qui donnent procuration :

M BOURDIAUX qui donne procuration à Mme THILLIER

Absents excusés : M. GATEAU

Absents : M. DECAUX, M. MINGAT, Mme BIDAUT, Mme MANZI, M. JOURNEAU.

Nombre de membres :

Présents : 10

En exercice : 17

Votants : 11

Monsieur André ADOUE a été élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du compte rendu de la séance du 15 octobre 2013
- 2) Tarif des locations de salles 2014
- 3) Tarif des concessions 2014
- 4) Tarif Garderie 2014
- 5) Tarif des droits de place 2014
- 6) Remboursements sinistres 2014
- 7) Dossier demande de subvention DETR « extension de l'école maternelle »
- 8) Renouvellement d'adhésion à la certification forestière
- 9) Avenant n°3 avec la société SOPAREC
- 10) Indemnité de Conseil au Comptable du Trésor
- 11) Décisions modificatives
- 12) Régularisation mise à disposition au SIAEP Urzy/St Martin d'Heuille
- 13) Informations diverses

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'avoir des pensées pour Madame Colette IGLESIAS (présidente de l'Amicale du Temps Libre) et Monsieur Claudius DESCAILLOT (ancien secrétaire de Mairie). Madame Le Maire rend également hommage à Monsieur Nelson MANDELA dont les deux principes la lutte contre la différence et la tolérance.

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 15 OCTOBRE 2013

Le compte rendu de la séance du quinze octobre deux mil treize est adopté à l'unanimité.

2) TARIF DES LOCATIONS DE SALLES 2014

Sur proposition de Madame Le Maire, le Conseil Municipal adopte le nouveau tarif des locations de la façon suivante :

Espace Associatif (Location samedi et dimanche)

- Habitants de la Commune d'URZY **188€**
- Extérieur : **510€**

Location pour la journée de l'Espace Associatif ménage compris :

- **382€**

Location Espace Associatif pour associations extérieures à URZY (Pour activités régulières à destination de la population)

- **5€50** la séance (Pour participation aux frais : eau, électricité, chauffage)

Salle de Réunion : (Location samedi et dimanche)

- Habitants de la Commune d'URZY : **79€**
- Extérieur : **160€**

Salle de Réunion : (location à la journée, lundi, mardi, mercredi, jeudi,)

- Habitants de la Commune d'URZY : **40€**

Adopté à l'unanimité.

3) TARIF DES CONCESSIONS 2014

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le nouveau tarif des concessions de la façon suivante :

Espace funéraire : concessions de 50 ans

1 Place	87€
2 Places contiguës	255€
3 Places contiguës	492€

Espace cinéraire : concessions de 50 ans

- 1 place cave urne : **66€**

COLUMBARIUM

Concession d'une durée de 30 ans : **1020 euros**

Concession d'une durée de 15 ans : **510 euros**

Vote : 10 pour et 1 abstention

4) TARIF DES GARDERIES 2014

- Garderie matin : **0€80**
- Garderie soir **1€30**(goûter compris)

Vote : 10 pour et 1 contre

5) TARIF DES DROITS DE PLACE 2014

Madame Le Maire propose de fixer le tarif du droit de place à 85€.

Adopté à l'unanimité

6) REMBOURSEMENTS SINISTRES 2014

Le Conseil Municipal d'URZY :

- autorise Madame le Maire à encaisser les remboursements de sinistres pour l'année 2014
- autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'établissement des dossiers de demande de remboursement et de dédommagements.

Adopté à l'unanimité

7) DOSSIER DEMANDE DE SUBVENTION « EXTENSION DE L'ECOLE MATERNELLE »

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les sanitaires existants de l'école maternelle ne sont plus adaptés (problème d'intimité des enfants) et que le bureau des Atsem est trop exigu. Il s'avère donc indispensable de créer une extension du bâtiment existant.

PLAN DE FINANCEMENT

ESTIMATION SOMMAIRE DE L'OPERATION

DEPENSES HT

Travaux	51 748€20
Honoraires	10 888€46
Frais divers	1 400€00
TOTAL	64 036€66

RECETTES HT

DETR (60%)	38 421€99
Autofinancement	25 614€67
TOTAL	64 036€66

Après étude et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Autorise Madame le Maire à solliciter les subventions au titre de la DETR
- Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

8) RENOUELEMENT D'ADHESION A LA CERTIFICATION FORESTIERE

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité pour la Commune, de renouveler l'adhésion au processus de certification PEFC afin d'apporter aux produits issus de la forêt communale les garanties éventuellement demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la qualité de la gestion durable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De renouveler l'adhésion en vertu du titre XI des statuts de la FNCOFOR, à la politique de qualité de la gestion durable définie par l'entité PEFC de sa région dont il a été pris

connaissance auprès de l'Association Départementale des Communes Forestières de la Nièvre et accepter que cette décision soit rendue publique ;

- de s'engager à ne réaliser aucune des pratiques entrant dans le champ des non-conformités identifiées par l'Association Française de Certification Forestière et par le référentiel régional dont il a été pris connaissance auprès de l'Association Départementale de la Nièvre ;
- de s'engager à honorer une cotisation annuelle dont le coût sera de 0.65 euro par hectare (210 hectares) plus 20 euros de frais fixes.
- Autorise Madame Le Maire à signer la demande de renouvellement d'adhésion

Adopté à l'unanimité.

9) AVENANT N°3 AVEC LA SOCIETE SOPAREC

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la Société SOPAREC (exploitation de chauffage-génie climatique-multi-techniques) doit faire l'objet prochainement d'une procédure de fusion simplifiée avec son actionnaire unique, la société GDF Suez Energie Services, dans le cadre d'une réorganisation interne à GDF Suez Energie Services portant amélioration et simplification des structures de son activité.

L'opération de fusion doit prendre effet le 31 décembre 2013 et emportera le transfert de l'intégralité du patrimoine de SOPAREC dans celui de GDF Suez Energie Services qui se trouvera alors subrogée dans l'ensemble des droits et obligations de sa filiale, laquelle sera dissoute du fait de l'opération.

Par conséquent GDF Suez Energie Services sera substituée à SOPAREC à cette même date.

Afin de formaliser cette substitution, il convient de signer un avenant de transfert.

Après étude et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise Madame le Maire à signer cet avenant de transfert

Adopté à l'unanimité.

10) INDEMNITES DE CONSEIL AU COMPTABLE DU TRESOR

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions.

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissement public locaux,

DECIDE

- De demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983
- D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 40% par an
- Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Monsieur JONNARD Philippe, receveur municipal.
- De lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de : 45€73

Mme Lemaitre et M. Regnault agents relevant des Finances Publiques ne participent pas au vote

VOTE : 2 pour, 2 contre et 5 abstentions

11) DECISIONS MODIFICATIVES

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les décisions modificatives suivantes :

DECISIONS MODIFICATIVES N°5 BUDGET COMMUNE

Emprunt Achat de tracteur

En dépense d'investissement

1641	+8000€
21318 programme 271 local technique	-8000€

DECISIONS MODIFICATIVES N°4 BUDGET COMMUNE

Montage de dossier La Grande Sommière

En dépense d'investissement

2315 programme 274 La Grande Sommière	+4000€
21318 programme 271 local technique	-4000€

Adopté à l'unanimité.

12) REGULARISATION MISE A DISPOSITION DU SIAEP

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que lors de la création du Syndicat d'Eau Urzy/Saint Martin d'Heuille le 1^{er} janvier 2005, il a été omis une opération d'amortissement

Après étude et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Décide de mettre à disposition du SIAEP l'opération Construction d'une Bâche de Reprise d'un montant de 9028€56
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette mise à disposition

Adopté à l'unanimité.

14) INFORMATIONS DIVERSES

DATES A RETENIR

- 13 décembre : fête de Noël école maternelle
- 13 décembre : AG de l'ASGU
- 14 décembre : après midi : Noël du Centre Social Intercommunal de Guérigny et Noël de la section football
- 17 décembre : Noël de la Mairie
- 18 décembre : Noël de l'ASGU Basket
- 20 décembre : Noël de l'ASGU Judo
- 23 et 30 mars 2014 élections municipales
- 25 mai 2014 élections européennes

- Remerciements à Monsieur Chalencon pour l'organisation et sa disponibilité pour le « Mois de la photo en Nièvre »
- Très belle réussite de la projection du film documentaire sur les Tambours du Bronx
- Monsieur Chalencon fait un point sur la présence de frelons asiatiques sur notre Commune
- Feux clignotants seront changés au rond-point du Greux

Séance levée à 19 heures 50.